



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT CHEVRE

CAMPAGNE 2023

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part l'*Éleveuse*, exploitante agricole sélectionnée, et d'autre part l'*Adhérent.e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent.e qui accepte d'acquiescer, sur une durée de 4 mois (de septembre à décembre) des produits contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne de l'Éleveuse.

Adhérent.e

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.

Courriel

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

L'*Éleveuse* prend notamment les engagements suivants :

- Livrer les produits engagés.
- Communiquer de façon transparente sur les différents aspects de son activité (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, ...).
- Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP et des principes et valeurs de l'agriculture biologique.

L'*Adhérent.e* prend notamment les engagements suivants :

- Accepter que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, aromatisés, demi-sec, sec) et que la composition des assiettes varie selon la qualité du lait et les fromages disponibles, en respectant un assemblage de fromages équivalent.
- Comprendre que les impondérables de l'élevage (météo, problèmes sanitaires,...) peuvent influencer sur la composition des assiettes.
- Régler à la Productrice les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu. La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l'éleveuse, un geste fort pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire. ;

Distributions

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mardi de **18h30 à 20h15** au chalet Larousse, 26 avenue Pierre Larousse à Malakoff.

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise à l'Éleveuse des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 12 septembre 2023 au 31 décembre 2023, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde du MIAM qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

Partage des risques

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

Résolution des conflits

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT **CHEVRE**

CAMPAGNE 2023

CONDITIONS PARTICULIÈRES **CHEVRE**



Les Biquettes de Romnel

Christelle Berteaux et Jean-Philippe Blutel
1 Ferme de Romnel
77320 Lescherolles

lire06@orange.fr

Présentation

Nous sommes Christelle et Jean-Philippe, **éleveurs de chèvre et de brebis, et paysans boulangers**.

Notre histoire commence en **1996** à l'installation de **Jean-Philippe** sur la ferme pour produire des **céréales**.

Après quelques années, **Christelle** a eu l'envie de rejoindre l'aventure et nous avons cherché comment créer un second emploi sur la ferme. Nous voulions donner un sens à notre métier de paysan. Elle a donc commencé la transformation d'une petite partie de nos céréales en **pain** et nous sommes allés rendre visite à d'autres pairs afin de trouver une production à notre image.

Contre toute attente, car nous n'étions initialement pas grands amateurs de fromages de chèvre, c'est la **découverte de l'élevage de chèvres** de Laurence Nory, installée dans le nord de l'Yonne, qui nous a mis le pied à l'étrier. Nous avons eu un vrai coup de cœur pour le fromage !

Nous avons donc accueilli nos **premières chèvres** de race poitevine en **2018**, puis quelques-unes de race anglo-nubienne, élevées en agriculture biologique.

Progressivement, nous avons souhaité **faire autrement** pour la production de lait nécessaire à la création du fromage et des yaourts que nous façonnons. Nous sommes passés de 2 traites à 1 seulement et en **lactation continue** : les mères n'ont plus de chevreau chaque année et produisent aujourd'hui du lait plusieurs années après avoir donné naissance à leur petit. Ainsi, nous avons bien moins de cabris mâles dont la valorisation est difficile en France et nous avons moins affaire avec l'abattoir.

Nous avons restreint les terres de la ferme pour ne garder qu'une trentaine d'hectares sur lesquels nous cultivons du **foin** ainsi que de la **paille** et quelques **céréales** pour l'alimentation du troupeau et la réalisation du pain. Enfin, nous prenons soins d'une dizaine de **brebis**. Nous vendons nos **fromages, yaourts et viande d'agneau** (au détail ou en caissette 2 fois/an pour la viande) en AMAP et dans notre petite boutique à la ferme le samedi ! Ainsi que quelques produits d'autres collègues producteurs (jus de fruits, bière, miel, pâtes).

Mode de partage

Les distributions sont toutes les deux semaines du 12/09/2023 au 19/12/2023, soit 8 distributions.

Consulter le calendrier de l'AMAP pour les dates précises : www.lemiam.org.

Prix et règlement - Cocher et renseigner les options souhaitées :

	Produits	Prix unitaire	Livraisons	Quantité	Total	Virements échelonnés (2)
<input type="checkbox"/>	Tomme de chèvre (250g minimum)	7,50 €	x 8	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Tomme de chèvre (500g minimum)	15 €	x 8	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Bûche chèvre	6 €	x 8	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Fromage frais chèvre – Nature	3 €	x 8	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Fromage frais chèvre – Ail et Fines Herbes	3,50 €	x 8	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT CHEVRE

CAMPAGNE 2023

<input type="checkbox"/>	Fromage frais chèvre – Bruschetta	3,50 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Fromage frais chèvre – Provençale	3,50 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Fromage affiné chèvre	3,50 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Assortiment de fromages	11 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Yaourt chèvre – Nature (125 mL)	1 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Crème chocolat - lait chèvre (125 mL)	1,10 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Fromage blanc - lait chèvre (400 g)	4 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Yaourt chèvre – Nature (400 g)	4 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	4 Yaourts (125 mL) + 1 fromage blanc (400 g)	8 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
<input type="checkbox"/>	Crème chocolat - chèvre (400 g)	4 €	x 8	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	€		
Total								<input type="text"/>	€ /2 = <input type="text"/>	€

	Virement	Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]	Montant
<input type="checkbox"/>	Virement n°1 émis le 05 Septembre 2023	LE MIAM <input type="text"/>	<input type="text"/> €
<input type="checkbox"/>	Virement n°2 émis le 05 Novembre 2023	LE MIAM <input type="text"/>	<input type="text"/> €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement Guichet N° de compte Clé RIB
20041 00001 2591646M020 37

IBAN - Identifiant international de compte
FR69 2004 1000 0125 9164 6M02 037

BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPPAR

DOMICILIATION :
**LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
 75900 PARIS CEDEX 15**

TITULAIRE DU COMPTE :
**MME BLUTEL BERTEAUX CHRISTELLE
 FERME DE ROMMEL
 77320 LESCHEROLLES**

Cadre réservé au destinataire du relevé



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF
CONTRAT DE PARTENARIAT CHEVRE
CAMPAGNE 2023

Contacts

Les Biquettes de Romnel	Christelle Berteaux et Jean-Philippe Blutel (lire06@orange.fr)
AMAP Le Miam	Emmanuel (chevre@lemiam.org)

Fait à [redacted] le [redacted]

Signature Adhérent.e

Signature Eleveuse